



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Yifru (Ethiopie) . . . . .	1
Discours de M. Debré (France) . . . . .	7
Discours de M. Laraki (Maroc) . . . . .	11

**Président** : M. Emilio ARENALES ( Guatemala ).

*En l'absence du Président, M. Sharp (Canada), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. YIFRU (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : L'élection du Ministre des affaires étrangères du Guatemala au poste élevé de Président de l'Assemblée générale pour la vingt-troisième session est un témoignage éloquent rendu à la fois à ses grandes qualités personnelles en tant que diplomate et homme d'Etat et au rôle important et constructif que les nations de l'Amérique latine jouent dans les affaires internationales. Le fait que sa candidature a été présentée à l'unanimité par les nations latino-américaines montre la haute estime dans laquelle ces nations le tiennent, dans un continent qui peut s'enorgueillir de nombreux diplomates et hommes d'Etat de renom. Il était donc naturel que leur appréciation de ses qualités comme dirigeant et diplomate fût confirmée par l'Assemblée générale à l'unanimité.

2. Il convient également que je rende hommage en ce moment au Président sortant, le Ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Corneliu Manescu. La dignité calme et l'efficacité avec lesquelles il a présidé aux délibérations de la vingt-deuxième session de l'Assemblée ont constitué un élément positif qui n'a jamais cessé d'être présent dans les débats de cette session.

3. En tant que représentant d'un pays africain, il va sans dire que je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Royaume de Souaziland. Nous savons que le peuple souazi et son gouvernement apporteront dans nos travaux un élément de nouveauté, un zèle et un idéalisme juvéniles. Nous nous apprêtons à travailler avec leurs représentants aux Nations Unies, ainsi qu'au sein de l'Organisation de l'unité africaine, pour les idéaux que représentent ces deux organisations.

4. C'est avec joie que nous attendons l'indépendance imminente de la Guinée équatoriale. Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans dire combien nous

apprécions la coopération que le Gouvernement espagnol a toujours accordée aux Nations Unies depuis que la question de la Guinée équatoriale a été portée devant l'Organisation, et surtout lors des dernières étapes des consultations avec la population.

5. Au moment où l'Assemblée générale se dispose à se livrer, une fois de plus, à un exercice d'introspection, nous nous trouvons devant le fait brutal que, au cours de l'année dernière, la situation internationale s'est encore aggravée. Et cette aggravation a pris des dimensions telles que la trame elle-même du droit international et d'un ordre international si péniblement édifiée au cours des années d'après guerre commence à être atteinte. Certes, l'édifice n'avait jamais été terminé de manière à donner satisfaction à tous; il n'avait jamais été vraiment fort et solide. Mais, pour instables qu'aient été ses fondements, et même s'il suivait le mouvement des forces qui le tiraillaient dans toutes les directions, il fournissait du moins un certain abri pour nous tous. Aujourd'hui, cet édifice est ébranlé jusque dans ses fondements mêmes par les événements de la dernière année et aussi les récents événements des derniers mois; un cynisme croissant semble le ronger jusqu'à ses racines mêmes.

6. Aujourd'hui, nous assistons, en fait, non seulement à un renouvellement de la guerre froide — pour si inquiétant que cela soit — mais, et cela est significatif et peut avoir des conséquences beaucoup plus lointaines, à une acceptation progressive et à l'institutionnalisation du système politique des sphères d'influence. Dans les grandes lignes, il s'agit d'une politique fondée sur des considérations géopolitiques, qui ne tient compte que de ce que les superpuissances croient être leurs intérêts vitaux, tels qu'elles les voient et les définissent de leur propre point de vue. Il s'agit d'une politique qui s'efforce, consciemment ou inconsciemment, mais en vain, d'établir une apparence d'ordre sur la base de la reconnaissance et de l'accommodement mutuel de prétendus intérêts vitaux des grandes puissances, et peu importe que ces intérêts soient fondés sur des prémisses fausses.

7. Dans ces circonstances nouvelles, ce que les grandes puissances, et notamment les superpuissances, croient ou imaginent être leur intérêt devient la règle dominante dans les relations internationales; les besoins de leur sécurité deviennent primordiaux, une fin justifiée en soi, au point que dans l'intérêt de ce qu'elles disent être la sauvegarde de la paix, elles sont autorisées à violer ou à gauchir sans retenue les principes acceptés du droit international et de la Charte. Dans un tel ordre inversé de priorités, les intérêts des petits et des faibles, qui constituent la grande majorité de la communauté internationale, jouent, au mieux, un rôle secondaire. Ce qui devient même alarmant, c'est qu'au nom d'un prétendu réalisme la communauté internationale a de

plus en plus acquiescé aux règles fondamentales de cette résurgence de la politique des sphères d'influence.

8. Cet aspect des relations internationales n'est pas entièrement nouveau; c'est, en fait, le retour à une situation qui existait avant qu'un effort soutenu ne soit entrepris, au début de ce siècle, pour organiser les rapports entre Etats sur une base rationnelle érigée sur des règles de comportement qui reflètent une communauté d'intérêts mutuels. Il est évident que, si les accommodements des sphères d'influence n'ont pas donné de résultats dans le passé, ils n'en donneront pas maintenant. Le semblant d'ordre auquel peut mener une telle politique sera inévitablement factice et se désintégrera, aussitôt qu'établi, pour aboutir à une situation chaotique. Le prétendu réalisme qui autorise ce genre de politique est également un réalisme factice qui ne tient pas compte du fait que sans justice il ne saurait y avoir d'ordre durable.

9. Mon gouvernement estime qu'il est temps que nous, petites nations, fassions entendre notre voix bien haut pour défendre les principes de la Charte et du droit international lorsqu'ils sont tournés ou violés, surtout lorsque le coupable de cette violation est une grande puissance, car notre voix et la conscience collective sont les seules armes dont nous disposons contre elles. Nous avons l'obligation de le faire, car si les règles de la Charte et du droit international ne sont pas appliquées avec autant de force aux grandes puissances, nous finirons par n'avoir plus ni Charte ni droit.

10. Que ce soit au Viet-Nam ou en Europe orientale, ou dans n'importe quelle autre partie du monde, aucune considération de sécurité nationale, aucune autre raison valable d'intérêt vital ne sauraient être primordiales au point de justifier qu'une grande puissance agisse unilatéralement en violant la souveraineté et le droit à l'autodétermination des nations, violant du même coup la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement espère avec ferveur que même maintenant, alors que la Charte a été violée ou enfreinte, il n'est pas trop tard pour remédier à la situation en mitigeant et réduisant les dommages déjà causés. Cela ne peut être fait maintenant qu'en appliquant tous les principes de la Charte sans exception. Mon gouvernement espère également que le problème qui s'est posé au sujet de la Tchécoslovaquie sera résolu en tenant dûment compte des droits souverains de ce pays.

11. Malgré les négociations qui ont lieu à Paris entre les Etats-Unis et la République démocratique du Viet-Nam du Nord, on ne semble pas être plus proche de la fin de la guerre du Viet-Nam que l'année dernière à cette époque lorsque l'Assemblée s'est réunie. Les grands espoirs que ces négociations avaient suscités lorsqu'elles ont commencé, il y a quatre mois, sont maintenant retombés. Il est devenu évident qu'en l'absence de mesures réelles ou significatives pour réduire le niveau des hostilités, on ne peut s'attendre à Paris à aucun progrès véritable.

12. Ce n'est pas un secret que mon gouvernement estime depuis longtemps — nous l'avons dit l'an dernier en cette assemblée — qu'un arrêt des bombardements sur le Viet-Nam du Nord serait une mesure réaliste et valable qui conduirait à une désescalade des hostilités ainsi qu'à de véritables négociations. Depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée, nous avons vu comment l'arrêt partiel des

bombardements sur le Viet-Nam du Nord a permis aux négociations de s'engager. Nous sommes encore davantage convaincus maintenant qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, si l'arrêt des bombardements portait sur l'ensemble du Viet-Nam du Nord, les négociations de Paris, qui jusqu'ici ont été plus un soliloque qu'une discussion véritable, prennent l'aspect de négociations réalistes sur les véritables problèmes en jeu. Il faut également reconnaître que pour qu'une solution acceptable soit élaborée, toutes les parties au conflit devront participer à la discussion à un stade ou à un autre.

13. A la longue, toutefois, on ne saurait nier que le problème du Viet-Nam doit être résolu sur la base de la libre expression de la volonté du peuple vietnamien. Il importe également que l'expression de cette volonté ne soit affectée ou influencée de force dans une direction quelconque par des forces extérieures si l'on veut que ce soit le peuple vietnamien et lui seul qui tranche la question, sa décision liant tous les intéressés. Nous avons toujours pensé que les Accords de Genève de 1954 pourraient servir de base réaliste acceptable pour l'expression du choix du peuple vietnamien en ce qui concerne son avenir et le système politique et social qu'il souhaite adopter.

14. L'absence de tout progrès appréciable dans la solution du problème du Moyen-Orient a sans nul doute contribué au climat international actuel, que l'on ne peut qualifier que de quasi-résignation et d'impuissance. Même alors que le représentant spécial du Secrétaire général, si dévoué et infatigable, fait la navette entre une capitale et une autre à la recherche d'un indice favorable et d'une éclaircie, le cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité a été violé en plusieurs occasions par des duels d'artillerie, parfois même par des raids aériens. L'incertitude semble planer sur toute la région; nul ne semble savoir ce qui pourra se passer, où le prochain échange de tirs d'artillerie va avoir lieu. On dirait presque que le maintien des fragiles arrangements de cessez-le-feu est limité à un jeu aveugle d'incidents et n'a rien à voir avec les obligations internationales ou même l'intérêt bien compris des parties. L'Organisation semble presque impuissante lorsqu'il s'agit de contrôler ou d'influencer la marche inexorable d'événements qui, à n'en pas douter, paraissent être le prélude à une nouvelle conflagration.

15. Chacun peut voir à l'évidence qu'à moins d'entreprendre immédiatement un processus diplomatique qui pourrait sans retard diminuer la tension, pavant ainsi la voie à une solution réaliste des problèmes en suspens, nous risquons chaque jour le déclenchement d'hostilités sur une grande échelle. Le facteur temps est donc extrêmement important. Tout nouveau retard ne peut que militer contre une solution possible, car il ajoutera nécessairement d'autres complications, d'autres frustrations, à une situation rendue déjà infiniment difficile par trois guerres tragiques en moins de 20 ans.

16. Mon gouvernement estime que la seule façon de commencer est d'appuyer la résolution du Conseil de sécurité de novembre 1967 autorisant la Mission du représentant spécial du Secrétaire général et d'aider au succès des efforts de l'ambassadeur Jarring. Cette résolution comporte des obligations mutuelles délicatement équilibrées qui pourraient fournir la base et le cadre d'une

solution réaliste. Ce qui importe surtout maintenant, c'est que toutes les parties auxquelles s'adresse cette résolution acceptent toutes les obligations qu'elle établit et que chacune d'elles soit prête à appliquer immédiatement celles de ces obligations qui lui incombent. Mon gouvernement croit sincèrement qu'une telle mise en application par toutes les parties permettra la mise en oeuvre des principes de cette résolution, notamment en ce qui concerne toute controverse relative à la période de mise en oeuvre de ses diverses parties, et ne se heurtera à aucun obstacle insurmontable.

17. En fin de compte, une solution du problème du Moyen-Orient devra se fonder sur la renonciation à tout état de belligérance et à toute revendication de droits en découlant, et sur l'acceptation par tous de l'existence d'Israël en tant qu'Etat souverain avec des droits qui, comme ceux de tous les autres Etats, doivent être respectés par chacun. Le problème des réfugiés de Palestine devrait aussi trouver une solution juste sur la base des résolutions antérieures des Nations Unies et des droits de ces réfugiés aux indemnités et à la restitution.

18. Si ces deux points cardinaux doivent former la charnière sur laquelle tournera la solution finale, on ne saurait cependant souligner trop vigoureusement que le retrait des troupes israéliennes des territoires qu'elles occupent actuellement à la suite de la guerre de juin est une obligation qui doit être remplie.

19. La tragédie qui s'est abattue sur le peuple frère du Nigéria, les pertes inutiles et si élevées en vies humaines et les immenses destructions de biens qu'elle a déjà causées, les souffrances incalculables et les cicatrices profondes infligées à l'esprit et à l'âme de ce peuple ont profondément affligé le peuple éthiopien. Les mots sont impuissants à exprimer la profonde angoisse que les malheurs et les souffrances de toute la population nigérienne ont fait naître dans mon pays.

20. Il est donc compréhensible qu'en tant que miroir de la conscience de son peuple et fidèle à son long passé de dévouement à une solution pacifique des conflits humains, mon auguste souverain, S. M. Haïlé Sélassié Ier, ait travaillé sans relâche, au cours des quelques derniers mois, de concert avec cinq autres chefs d'Etat africains, à la recherche d'une solution pacifique de la guerre civile qui affecte à l'heure actuelle le Nigéria. Alors que les efforts de mon souverain et son intervention personnelle ont déjà conduit à la première série de dialogues sérieux entre le Gouvernement fédéral du Nigéria et les autorités sécessionnistes, comme il devient de plus en plus évident pour toutes les parties qu'aucune solution durable ne saurait être trouvée si ce n'est sur la base de la volonté de la population nigérienne dans son ensemble et en tenant compte de la justice et de la sécurité s'étendant à tous les éléments du peuple, nous espérons sincèrement que la deuxième série de dialogues réussira à faire cesser cette guerre civile. La prépondérance de la force pourrait éventuellement arriver à arrêter la guerre, mais il est clair que cela ne pourra pas guérir les blessures profondes déjà causées, ni restaurer un sens de confiance et de sécurité dont l'absence est à la source même de la crise actuelle.

21. Nous estimons que la solution de la crise nigérienne devrait être confiée essentiellement aux Nigériens eux-

mêmes. Ceux qui ont à coeur les intérêts et le bien-être des Nigériens, s'ils désirent les aider, devraient le faire en se fondant sur la résolution des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, en date du 16 septembre 1968, qui demande la cessation immédiate des hostilités et la solution du problème dans le cadre d'une seule personnalité souveraine nigérienne. Toute infraction à ce principe équivaudrait à une ingérence dans les affaires intérieures du Nigéria; elle risquerait également d'introduire dans cette situation tragique des éléments de la guerre froide, des rivalités commerciales et autres.

22. Cette même résolution des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine lance aussi un appel aux Etats Membres des Nations Unies, leur demandant d'accorder leur aide humanitaire au peuple nigérien d'une façon et grâce à des arrangements qui ne risquent pas de compromettre les droits souverains du Nigéria, en vue d'éviter de compliquer une situation qui est déjà délicate et complexe.

23. Je suis certain que toutes les organisations humanitaires qui ont fait preuve d'un intérêt louable à l'égard des souffrances et des privations du peuple nigérien, de quelque côté de la lutte qu'il soit, tiendront toujours compte de ces deux objectifs, car je sais combien ces organisations comprennent qu'une position partisane est dommageable à leurs nobles idéaux.

24. Alors qu'une grande partie du genre humain continue de s'inquiéter des événements qui se poursuivent depuis un an, certains parmi nous — en fait une majorité écrasante en nombre, mais une minorité en termes de pouvoir économique et militaire — signalent depuis longtemps l'incendie qui est en train de s'étendre en Afrique du Sud.

25. Le refus de quelques Etats puissants, peu nombreux, de reconnaître qu'il y a déjà une odeur de brûlé dans l'air et que les étincelles du feu crépitent est, aux yeux de mon gouvernement, l'un des facteurs essentiels qui ont fait naître à la fois le désespoir et le cynisme au sein de la communauté internationale, à tel point que dans une grande partie du monde aujourd'hui, s'il y a eu doute tout d'abord, il existe maintenant l'impression que les Nations Unies sont incapables de trouver une solution pacifique aux problèmes coloniaux qui restent à régler. Quelques progrès ont été réalisés, il est vrai, au cours de l'année dernière, dans le domaine de la décolonisation, comme le prouve l'indépendance de Maurice, de Nauru et du Souaziland; mais cela ne devrait pas dissimuler le fait essentiel que l'indépendance a été accordée à ces territoires par des puissances coloniales qui, pour la plupart, s'étaient déjà séparées de territoires beaucoup plus importants et plus riches.

26. Les problèmes coloniaux encore en suspens en Afrique australe ont cependant un caractère différent. Les peuples d'Afrique et les Nations Unies ont à faire face, là-bas, à un colonialisme endurci défendu surtout par des régimes qui dirigent une minorité de colons prônant et appliquant une philosophie raciste et qui se sont évertués à repousser aussi loin que possible les frontières de l'indépendance et de la liberté en Afrique. Dans cette entreprise de défi, le colonialisme portugais, le régime rebelle d'Ian Smith et le régime raciste d'*apartheid* en Afrique du Sud ont créé une alliance militaire dont le caractère agressif a été amplement démontré par les événements de ces deux dernières années.

27. Aucun progrès n'a été constaté dans l'un quelconque de ces territoires malgré les nombreux appels lancés par les Nations Unies. La réponse du Portugal aux revendications légitimes des populations africaines demandant leur indépendance en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) a été d'envoyer plus de fusils encore, d'allumer de nouveaux incendies, de se livrer à de nouveaux pillages et de provoquer de nouvelles effusions de sang. Rien n'indique que le Portugal souhaite conduire les populations africaines de ces territoires sur la route de l'autonomie et de l'indépendance; bien au contraire, les populations africaines de ces territoires s'entendent continuellement dire qu'elles doivent être portugaises pour avoir l'indépendance. Un fait demeure cependant : ces populations ne veulent pas devenir portugaises.

28. Depuis plus de deux ans et demi, la minorité de colons blancs en Rhodésie a pris le pouvoir entre ses mains et a imposé à la population autochtone du territoire un règne de terreur qui ne fait que s'accroître — comme le démontre de façon dramatique l'assassinat de combattants de la liberté — jusqu'à devenir la loi de Lynch. Cela s'est passé au premier chef parce que le Gouvernement du Royaume-Uni, qui avait et continue d'avoir la responsabilité administrative de ce territoire, a refusé de s'acquitter pleinement de cette responsabilité lorsqu'il a dû faire face à la rébellion. Écartant nos protestations et plaidant l'incompétence constitutionnelle malgré la responsabilité qui lui incombait clairement, le Gouvernement du Royaume-Uni a fait connaître sans équivoque possible à la population qui se préparait à la rébellion que rien d'efficace ne serait tenté pour faire appliquer les lois censément en vigueur. Depuis cette rébellion, la Grande-Bretagne a poursuivi sa politique de double entente et d'hésitation, assortie d'une claire indication qu'elle n'envisagerait pas le recours à la force, même quand Ian Smith et sa cohorte de Salisbury assassinent des gens qui combattent pour la liberté. Aidés et soutenus par des forces de l'extérieur — surtout par l'Afrique du Sud et le Portugal — et dans des conditions qui leur assuraient que l'on n'aurait pas recours à la force, les rebelles ont continué de consolider leur position. Ils ont maintenant réussi à édifier une singerie de l'expérience de l'*apartheid* d'Afrique du Sud.

29. Ce même Gouvernement du Royaume-Uni, qui a plaidé l'incompétence constitutionnelle pour faire quoi que ce soit en vue de supprimer la menace de rébellion et qui s'est aussi opposé à ce que l'ONU s'y intéresse, s'est tourné plus tard vers elle pour demander son aide. Mais le genre d'assistance que la Grande-Bretagne attend des Nations Unies est bien loin de constituer un remède efficace. Tout d'abord, en supprimant toute possibilité de recours à la force, la Grande-Bretagne s'est opposée à ce que l'on impose au régime rebelle des sanctions obligatoires globales. Et lorsque le moment fut venu d'adopter au Conseil de sécurité des sanctions obligatoires globales [*résolution 253 (1968) du 29 mai 1968*] la Grande-Bretagne n'était pas prête à envisager des mesures efficaces contre le sabotage effectué par les autorités portugaises au Mozambique et par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, sabotage qui avait vidé de leur contenu les sanctions obligatoires sélectives imposées antérieurement par les Nations Unies.

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1968, document S/7781/Add.5.

30. Compte tenu de la politique avouée par l'Afrique du Sud d'aider le régime Ian Smith et de la politique de duplicité et de complicité du Portugal à cet égard, il ne fallait pas être grand prophète pour prévoir que ces sanctions obligatoires globales ne donneraient pas de résultat non plus. La majorité des membres du Conseil de sécurité — notamment les membres africains et asiatiques — n'ont entretenu aucune illusion à ce sujet quand la question de la Rhodésie a été portée devant le Conseil de sécurité le mois dernier; mais le choix qui leur a été offert après des négociations prolongées a été ou bien d'adopter ces sanctions obligatoires — si imparfaites qu'elles soient — ou bien de ne rien faire du tout.

31. On peut déjà dire qu'après avoir été appliquées pendant plus de trois mois les sanctions globales dites obligatoires ont fait la preuve de leur inefficacité. Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application des sanctions<sup>1</sup> constitue, s'il en fallait, une preuve de plus de ce fait. Analysant les réponses sur l'application des sanctions obligatoires, provenant de pays qui en 1965 recevaient 79 p. 100 des exportations de la Rhodésie et lui fournissaient 68 p. 100 de ses importations, le Secrétaire général a indiqué que les exportations de Rhodésie vers ces pays étaient tombées de 330 millions de dollars en 1965 à 40 millions de dollars en 1967, alors que leurs exportations vers la Rhodésie étaient tombées de 187 millions de dollars à 54 millions de dollars. Si ces chiffres nous disent la vérité, aucun pays — notamment un petit pays comme la Rhodésie qui ne dispose que de ressources limitées — n'aurait pu survivre aussi longtemps à un tel coup infligé à son économie. Si l'économie rhodésienne a pu se maintenir jusqu'à présent, ce n'est certainement pas grâce à une intervention divine ou à un miracle. La Rhodésie a sûrement dû recevoir et envoyer au dehors des marchandises grâce à des intermédiaires et, à ce propos, il ne faut pas beaucoup d'imagination pour deviner qui sont les coupables.

32. La répression se poursuit sans relâche en Afrique du Sud. A cet égard, il faut comprendre que c'est peut-être une erreur, à ce stade, de voir dans la question de l'*apartheid* et la politique de discrimination raciale de simples problèmes de violations des droits de l'homme. Quelque valeur historique que cette perspective puisse avoir eue, il faut maintenant reconnaître qu'en Afrique du Sud nous sommes en présence d'une situation où le droit d'un peuple entier à la liberté et à l'indépendance est foulé aux pieds. Ainsi, la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud est devenue essentiellement une question coloniale.

33. En outre, ce colonialisme se développe de façon agressive. Il a déjà usurpé au grand jour un territoire sous tutelle de la communauté internationale, le Territoire de la Namibie. Ayant refusé que les Nations Unies y soient présentes, le colonialisme sud-africain s'est lancé maintenant dans l'ignoble entreprise d'étendre le réseau de l'*apartheid* à la Namibie.

34. Les peuples d'Afrique et la collectivité internationale tout entière se trouvent donc en présence d'une alliance des forces coloniales. Cette alliance cherche à faire échouer tous les efforts déployés par les Nations Unies pour défendre les droits des peuples autochtones. Toute mesure prise contre l'un d'eux est considérée par les membres de cette alliance impie comme dirigée contre eux.

35. Dans ces circonstances, mon gouvernement estime depuis déjà quelque temps que le monde doit reconnaître pour ce qu'il est l'affrontement imposé par les forces coloniales en Afrique australe et être prêt à agir en conséquence. Il faudrait donc être disposé à reconnaître les rapports étroits entre ces problèmes et rechercher des solutions appropriées.

36. Aux yeux de mon gouvernement, seules pourraient être efficaces des mesures d'ensemble comportant des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud — qui est le principal soutien de l'alliance coloniale en Afrique australe. Toute autre mesure ne serait qu'un palliatif auquel l'Afrique du Sud et ses alliés coloniaux pourraient s'opposer avec succès.

37. Préoccupés comme ils l'ont surtout été, pendant l'année écoulée, par des situations grosses de danger, les Etats Membres n'ont eu ni la paix de l'esprit ni le temps nécessaires pour s'occuper sérieusement des autres aspects importants de la tâche qui incombe à l'Organisation, à savoir l'établissement de conditions favorables à la paix.

38. Au moment où la nécessité pour les Nations Unies d'engager des efforts pour préserver la paix et l'utilité réelle et potentielle de ces efforts ont été démontrés de façon dramatique, l'Organisation est embourbée dans un marécage de controverses juridique qui obscurcissent plus qu'elles ne les éclairent les véritables problèmes politiques. Le résultat en est que le sort de l'expérience de maintien de la paix des Nations Unies, telle que nous la connaissons, est maintenant mis en doute et que, si la collectivité internationale ne prend pas conscience de ses responsabilités, cette expérience risque d'être en voie d'extinction. Si cela se produit, nous aurons rejeté l'un des instruments de paix les plus précieux que les Nations Unies ont façonnés au cours des années pour préserver la paix. La signification historique de notre incapacité à résoudre ce problème ne saurait donc être trop fortement soulignée.

39. Un résultat important dans le domaine du contrôle des armements a été acquis au cours de l'année écoulée grâce à l'acceptation par l'Assemblée générale [*résolution 2373 (XXII)*] du projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par les adhésions de plus en plus nombreuses que ce traité a déjà obtenues. Intervenu après de longues et minutieuses négociations au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement à Genève, l'accord sur ce traité a été l'une des quelques preuves frappantes de l'utilisation que l'on pourrait encore faire de la diplomatie et des négociations sous l'égide des Nations Unies.

40. Bien que nous puissions nous féliciter de ce résultat important, nous ne devons pas perdre de vue ce qui reste à faire. Tout d'abord, nous ne devons pas oublier le fait que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un traité qui empêche la prolifération des puissances nucléaires, mais qui n'empêche pas la prolifération des armes nucléaires elles-mêmes; car, en permettant un perfectionnement de ces armes, le traité permet à la course aux armements de se poursuivre à un niveau plus élevé, ce qui, en fin de compte, rendra encore plus difficile un désarmement général.

41. La validité du traité sur la non-prolifération et son importance historique dépendront aussi de ce qui se

produira dans un avenir immédiat; elles dépendront tout d'abord de la rapidité avec laquelle les puissances dotées d'armes nucléaires feront suivre cet accord de véritables mesures de désarmement; elles dépendront en second lieu du moment où la technique nucléaire deviendra la technique du jour et de la mesure dans laquelle des accords de non-prolifération répondront aux exigences de la non-discrimination dans la coopération scientifique et technique.

42. Enfin, il y a la question de la sécurité. C'est là un problème psychologique tout autant qu'un problème de fournir aux pays qui auront renoncé par le traité à acquérir des armes nucléaires des garanties tangibles contre toute agression nucléaire. C'est un problème psychologique, dans la mesure où le désir des puissances non dotées d'armes nucléaires d'acquérir ces armes est proportionné à l'insécurité qu'elles ressentent. Ainsi, l'on ne saurait trop souligner la nécessité de maintenir un climat de confiance internationale, une disposition à résoudre les problèmes par des négociations plutôt que par la force et aussi à renforcer les Nations Unies.

43. En outre et par-dessus tout, le mécanisme de sécurité collective dont parle la Charte doit être réadapté afin de pouvoir faire face aux exigences de l'ère nucléaire.

44. Il est donc naturel que la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires, qui vient de terminer ses délibérations à Genève, se soit intéressée aux problèmes jumeaux de la sécurité des pays non dotés d'armes nucléaires et de la coopération internationale dans le domaine des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La Conférence a été couronnée de succès en ce sens qu'elle a procédé à un échange de vues très large et très approfondi sur ces deux aspects de la question. Les recommandations faites par la Conférence portent témoignage des efforts déployés et de la profonde inquiétude ressentie. Ma délégation est prête — au cours de la présente session de l'Assemblée générale — à examiner les moyens à employer pour donner suite aux recommandations faites par la Conférence.

45. Pour que l'élan donné par le Traité sur la non-prolifération soit maintenu, mon gouvernement estime que certains problèmes importants en ce domaine doivent être abordés immédiatement. A cet égard, il est extrêmement urgent d'interdire les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. En fait, la vie même du Traité sur la non-prolifération est intimement liée à cette interdiction, car une poursuite des essais ne peut que contribuer à la prolifération des armes nucléaires. Le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement doit aussi fournir aux puissances nucléaires un cadre à l'intérieur duquel ces puissances pourraient négocier une réduction du déploiement des missiles balistiques.

46. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec l'opinion exprimée par le Secrétaire général selon laquelle la création d'armes chimiques et bactériologiques présentera beaucoup plus de dangers que les armes nucléaires parce que leur fabrication est beaucoup moins onéreuse et peut en outre être aisément dissimulée, ce qui rend particulièrement difficile le contrôle et le désarmement en ce domaine.

47. Enfin, avant que le monde ne soit dépassé par le progrès technique, il faut se mettre d'accord pour que

toutes installations militaires soient interdites dans le lit des mers et des océans. Non seulement le lit des mers et son sous-sol ne devraient être utilisés qu'à des activités pacifiques, mais leurs ressources devraient être exploitées dans l'intérêt commun de la collectivité internationale.

48. A cet égard, il faut mettre sur pied un mécanisme équitable de droit international concernant les ressources de la mer, du lit des océans et de leur sous-sol, avant que des nations puissantes ayant de grands moyens techniques présentent des revendications unilatérales. Une fois que des revendications opposées auront été présentées, comme cela ne peut manquer de se produire, notre tâche sera infiniment plus compliquée. Il est donc extrêmement urgent que les Nations Unies élaborent des mesures juridiques en la matière.

49. Dans l'ensemble, les efforts des Nations Unies dans le domaine économique et social ne présentent pas un tableau encourageant. En toute équité, l'insuffisance des résultats ne peut être attribuée aux Nations Unies, en tant qu'organisation, et aux divers instruments d'action qu'elles ont forgés. La difficulté est venue du relâchement des gouvernements, notamment des gouvernements de pays qui ont les moyens de fournir les ressources nécessaires pour soutenir les efforts des Nations Unies.

50. De façon paradoxale, cela s'est produit à un moment où le besoin de ressources nouvelles se fait nettement sentir et où la possibilité, pour les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, d'utiliser des ressources supplémentaires s'est grandement accrue.

51. Il a fallu près de 20 ans pour que notre organisation arrive à développer un cadre de concepts pour le développement économique et social et pour mettre sur pied le cadre institutionnel dont elle dispose maintenant pour agir. Ce qui a été fait à cet égard est le résultat d'un important processus historique — l'un des succès les plus remarquables des Nations Unies — et c'est aussi le résultat d'une confrontation, pendant 20 ans, d'idées et de concepts humains reflétant un large éventail d'expériences de tous les peuples qui composent les Nations Unies.

52. La tragédie, c'est qu'au moment où la communauté internationale est arrivée à une plus profonde compréhension du problème du sous-développement économique et social et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, la volonté d'entreprendre une action de la façon et à l'échelle nécessitées par la gravité de ces problèmes diminue d'autant.

53. La deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est réunie à New Delhi au début de cette année a largement démontré dans quelle mesure la volonté d'engager une action nouvelle reste bien en deçà de ce qu'il faudrait par rapport à la prise de conscience de la communauté internationale quant à la gravité du problème. Dans une grande partie du monde en voie de développement on avait prudemment émis l'espoir, à la veille de la deuxième session de la CNUCED, que peut-être celle-ci pourrait marquer le début d'une solution pour certains des problèmes commerciaux et que l'on pourrait obtenir des pays industrialisés la promesse de prendre certaines mesures. Or, non seulement cette confé-

rence a éteint cette petite lueur d'espoir, mais en fait elle a confirmé nos pires craintes.

54. La course entre la production de produits alimentaires et l'accroissement de la population n'a pas encore été gagnée, mais, si nous en jugeons d'après le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation dans ce domaine [A/7201/Add.1, par. 61 à 71], une amélioration a été constatée en ce qui concerne la production. Mais l'autre problème, qui a trait aux produits alimentaires et qui est presque aussi sérieux que celui de la production, est devenu plus aigu. Il s'agit d'un déséquilibre et d'une pénurie de certains éléments essentiels dans le domaine de l'alimentation, pénurie qui pourrait être aussi catastrophique que la famine elle-même. Le manque de protéines est ressenti très vivement dans les pays en voie de développement, et en particulier en Afrique. Mon gouvernement estime que la déficience en protéines est un domaine dans lequel les Nations Unies pourraient apporter une contribution très utile en coordonnant les efforts internationaux.

55. Après 20 ans de discussions ininterrompues aux Nations Unies, une chose se dégage clairement : on a reconnu que les causes du sous-développement économique et social sont diverses et variées et que, très souvent, elles sont étroitement liées entre elles. Etant donné que les problèmes ont ainsi différentes facettes, il devrait être reconnu que la stratégie visant au développement économique et social devrait aussi avoir des dimensions différentes. Sur le plan international, cette stratégie exigerait que non seulement les nations en voie de développement coordonnent leurs efforts de développement au niveau national, mais encore que ces efforts et ceux des nations développées convergent vers une politique commune d'action internationale.

56. Je ne voudrais pas terminer cette déclaration sans appeler l'attention sur l'importance de l'Année internationale des droits de l'homme. Tandis que nous célébrons dans chacun de nos pays, et de diverses manières, notre attachement aux idéaux des droits de l'homme, des attaques massives contre les droits de l'homme — attaques que la communauté internationale dénonce depuis quelque temps déjà — s'intensifient actuellement dans ce domaine en Afrique du Sud. Récemment, ces attaques ont été étendues à la Namibie et à la Rhodésie du Sud.

57. Il est bien évident qu'il existe deux forces en présence, l'une attachée au maintien des normes sur le respect des droits de l'homme, tandis que l'autre se consacre à la destruction de tout ce qui peut apparaître comme tel. A un moment où nous nous consacrons de nouveau à une extension des droits de l'homme, aucune tâche ne serait plus digne d'efforts que de venir en aide à tous les peuples du monde auxquels sont encore refusés les droits de l'homme en tant qu'individus et les droits collectifs à la liberté et à l'indépendance.

58. Enfin, permettez-moi de dire, en terminant, que le dénigrement ne saurait aider les Nations Unies. Ceux qui rendent certaines imperfections des Nations Unies responsables de leur inaction se trompent certainement d'adresse. Ce n'est pas l'Organisation des Nations Unies qui est en faute, mais chacun de nous. Ainsi, la contribution que nous devons apporter à l'Organisation devrait partir de cette

question : comment chacun de nous peut-il aider l'Organisation ?

59. M. DEBRE (France) : Une nouvelle fois, un homme d'Etat de l'Amérique latine a été élu à la présidence de notre assemblée. Le Gouvernement de la République française se réjouit de cette élection, et je suis heureux de le dire publiquement et sincèrement. En sa qualité de Ministre des relations extérieures de son pays, notre président a déjà donné la mesure de sa compétence et de son autorité; Son expérience, son attachement à la collaboration internationale le désignaient aux fonctions pour lesquelles il a été élu. Je lui présente mes compliments et mes vœux et je tiens également à lui dire que mon pays s'honore d'avoir comme ambassadeur de son pays à Paris M. Miguel Angel Asturias, qui a reçu cette année le prix Nobel de littérature.

60. Il serait injuste, au moment où nous avons élu un nouveau Président, de ne pas se tourner vers son prédécesseur, M. Manescu, dont l'autorité, pendant des mois difficiles, a fait autant honneur à son pays qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. Notre collègue, Ministre des affaires étrangères de Roumanie, peut être assuré de notre souvenir cordial.

61. J'exprime également à notre éminent Secrétaire général la satisfaction que j'éprouve à intervenir en sa présence. Depuis de longues années, il m'avait été donné d'être informé de sa tâche. J'ai été heureux d'établir avec lui des relations confiantes qui illustrent les sentiments que lui témoignent nos compatriotes et notre gouvernement. Nous notons avec sympathie ses efforts pour contribuer à amener l'apaisement dans le monde et, notamment, pour aider les pays en voie de développement dans leur combat pour la santé, l'éducation et le bien-être de leur population. Nous suivons avec attention son action pour réorganiser le Secrétariat dans un souci d'efficacité et d'économie et pour y faire prévaloir l'égalité des langues de travail, conformément aux vœux exprimés aux dernières sessions de l'Assemblée générale. Qu'il reçoive également mes compliments.

62. Il faudrait un grand cynisme, ou une grande candeur, pour monter à cette tribune et prononcer le discours sur l'état du monde auquel l'Assemblée générale nous convie chaque année sans être profondément troublé par la désolante distance qui sépare les objectifs que la communauté des nations entend se fixer et la triste réalité.

63. L'Organisation des Nations Unies a été fondée et doit vivre pour assurer la paix entre les Etats, en faisant respecter la souveraineté des faibles contre les forts et, à cette fin, pour inspirer et imposer le respect de la loi internationale, garante de la liberté des peuples et des hommes.

64. Où en sommes-nous ? Il y aurait quelque cruauté, en cette année où l'on a solennellement célébré la Déclaration universelle des droits de l'homme, à faire le bilan des conflits, des exactions, des menaces permanentes, d'où naissent injustices, humiliations, misères, malheurs, sans compter simplement, mais tristement, les milliers et les milliers de morts. Je sais bien que, de nos jours, la presse, la radio, la télévision, donnent à chaque incident une dimension à l'échelle de l'univers. Cependant, il nous suffit de nous arrêter un instant pour constater sur tous les conti-

nents une situation contraire à la Charte, c'est-à-dire contraire au droit et à la liberté et finalement dangereuse pour la paix.

65. Une fois encore, mesurons la distance entre l'admirable capacité de l'homme, en ce siècle, à dominer les difficultés techniques, à trouver, par la recherche scientifique, les moyens de prolonger la durée de la vie, de diminuer la fatigue du travail, de conquérir l'espace; et par ailleurs, sa soumission aux passions les plus anciennes, celles qui, par la violation du droit et la violence, mènent au conflit. Certes, ce sont des conflits que nous nous plaisons à appeler locaux, mais ne devrait-il pas y avoir en chacun de nous l'appréhension permanente que tel ou tel de ces conflits locaux, directement ou indirectement, un jour mène à la guerre, une guerre où tout ce que la technique et la science ont découvert servira brutalement à la déchéance, à l'humiliation et à la mort de l'homme ?

66. La politique n'est pas la morale, car la morale est une pensée et la politique est action. Toute action, fût-elle de la plus noble inspiration, doit se plier à la loi du succès, qui exige de connaître la réalité afin de la comprendre, de la suivre et aussi de la dominer.

67. Or, le sentiment qui est éprouvé de nos jours — inconsciemment dans l'opinion de tous les pays, consciemment, je l'espère, dans l'esprit de leurs dirigeants — c'est l'impuissance, et de cette impuissance surgissent des actions inspirées par des soucis immédiats, sans préoccupation de l'avenir. Et l'ensemble mène au désarroi.

68. Devant cette impuissance, devant ce désarroi, le premier devoir est de rappeler les principes dont l'oubli ou la méconnaissance est à l'origine des drames qui ensanglantent l'humanité. C'est ce que je vais tenter de faire au nom d'un pays, la France, qui, au cours des dernières années, et après de dures épreuves, entend les appliquer avec rigueur. Il ne s'agit point de faire, je le répète, oeuvre moralisatrice, mais oeuvre politique. Ces principes, en effet, doivent demeurer nos objectifs — je veux dire les objectifs de tous les gouvernements ici représentés, car à quoi bon siéger au sein de l'assemblée pour agir par ailleurs comme si l'Organisation n'existait pas et travailler ainsi à l'affaiblir ?

69. Le premier principe, le plus ancien mais toujours actuel, se nomme, chacun le sait, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est un principe fondamental : s'il n'est pas possible de garantir qu'il soit en lui-même une certitude de paix, on peut assurer que le refuser et le dédaigner est une certitude de révolte et de guerre. S'il se trouve inscrit en bonne place dans notre charte, c'est qu'il est en outre l'expression de la première sauvegarde apportée aux droits des hommes. L'autonomie reconnue à la société dont chaque homme se sent solidaire est en effet le point de départ des libertés individuelles, depuis le respect élémentaire de la personne jusqu'au droit de chacun à la promotion sociale.

70. On s'est réjoui, au cours des dernières années, des progrès considérables que l'évolution de la politique mondiale permettait d'entreprendre et de mener à bonne fin. C'est ainsi, notamment, que le grand mouvement de décolonisation, auquel mon pays, sous la haute direction du général de Gaulle, a tant contribué, paraissait, au travers de

péripéties parfois douloureuses, constituer une étape décisive. La domination d'un peuple sur un autre, d'une race sur une autre, dénoncée et stigmatisée par le droit international, voyait sans cesse reculer les portions de territoire sur lesquelles on l'observait encore. Ailleurs, c'est un autre grand mouvement — auquel, pour ce qui concerne la France et même l'Europe, le général de Gaulle a attaché son nom : la détente — qui rendait aux esprits les plus inquiets l'espoir d'une reconnaissance des libertés humaines à travers le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes sans craindre les ingérences extérieures.

71. Les événements nous ramènent à l'angoisse. L'esprit d'hégémonie, aussi redoutable que jamais, tantôt prend des formes nouvelles, tantôt reparaît sous ses formes anciennes : guerre du Viet-Nam, drame du Biafra, crise tchécoslovaque, en apparence bien différents les uns des autres, chacun sur un continent distinct. Cependant, il est un point commun : ces événements démontrent notre impuissance devant les manquements au principe fondamental de la paix.

72. La guerre du Viet-Nam illustre la difficulté pour un peuple de déterminer lui-même son propre régime à l'abri des ingérences étrangères. Cette année encore nous devons faire état d'une accumulation de ruines et de pertes humaines. Le prolongement de cette guerre, quelles qu'aient été ses causes, heurte le bon sens. Tant qu'elle durera, nous ne cesserons de le répéter.

73. La France a, depuis longtemps, défini le chemin qui lui paraissait le seul chemin de la paix. Les conditions d'une solution politique d'ensemble ne nous paraissent pas avoir changé. En 1954 ont été signés à Genève des accords pour mettre fin à une épreuve que mon pays a bien des raisons de connaître. C'est par l'application de ces accords que doivent être recherchées les bases d'un règlement durable.

74. Quant à l'initiative qui éviterait au moins l'extension du conflit, c'est-à-dire l'arrêt des bombardements qui ravagent le Viet-Nam du Nord, la raison nous permet de l'espérer encore de la part d'une des plus grandes puissances de notre époque.

75. Pour se rencontrer et pour négocier, les deux pays ont choisi la ville de Paris. Ce choix m'impose aujourd'hui d'être discret, mais donne une ardeur particulière aux vœux que je forme pour le succès le plus proche possible de ces entretiens et le rétablissement de la paix dans la péninsule indochinoise. Après quoi, il faudra compter les morts et les ruines, panser les plaies, rebâtir et rétablir la concorde.

76. En Afrique, le refus de reconnaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes se marquait jusqu'ici par l'oppression et l'humiliation que connaissaient certaines populations d'Afrique. Tous les progrès nécessaires ne sont pas encore accomplis. J'y reviendrai tout à l'heure. Mais comment ne pas dénoncer le drame du Biafra, le martyr du peuple ibo, cette tragédie que la communauté mondiale a contemplée et commentée — que dis-je, contemple et commente encore — sans chercher à y mettre un terme ?

77. Certes, il est nécessaire que vivres et médicaments parviennent au plus vite là où leur nécessité se fait cruellement sentir, et il faut dénoncer avec force les

obstacles qui s'opposent encore à l'acheminement des secours. Mais il serait plus nécessaire et plus utile encore que s'arrête l'envoi d'armes qui prolongent le combat.

78. Au-delà, nous devons constater que, malgré l'inégalité des forces en présence, la volonté des Biafrais n'a pas fléchi. Chaque jour il devient plus manifeste que seule une solution tenant compte de la personnalité incontestable de ce peuple et conforme au principe d'autodétermination inscrit dans notre charte peut régler ce douloureux problème. Le Gouvernement français souhaite une telle solution.

79. Bien souvent, dans cette enceinte, des voix éloquents se sont élevées pour condamner l'action de certains colonisateurs aux dépens des populations qui revendiquaient le droit de se gouverner. Ces voix demandaient que le grand mouvement des nationalités qui a changé le visage de l'Europe puisse s'étendre à l'ensemble du globe et que la liberté de déterminer eux-mêmes leur destin ne fût pas le monopole des peuples blancs. Les temps sont venus où il nous faut demander à nos amis africains ce qu'ils comptent faire eux-mêmes de ce principe et leur rappeler ce qu'une douloureuse expérience a enseigné aux Européens : c'est aussi entre frères que peut régner l'intolérance. Garder trop longtemps le silence, demeurer dans l'inaction alors que coule le sang et se répand la famine, affaiblissent le prestige neuf de l'Afrique. C'est un constant et fidèle ami des Africains qui, de cette tribune, le dit avec préoccupation, mais aussi avec confiance dans leur prochaine réaction.

80. D'Afrique, passons à l'Europe, où la situation est certes bien différente. Cependant, c'est avec des sentiments analogues que j'évoquerai l'événement qui, cet été, a marqué d'un jour sombre l'histoire européenne de l'après-guerre. Il faut le dire : les Européens, dans leur immense majorité ont été, à quelque nation qu'ils appartiennent, à l'Est comme à l'Ouest, heurtés jusqu'au fond d'eux-mêmes lorsque leur parvint la nouvelle de l'intervention militaire en Tchécoslovaquie de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de quatre puissances signataires du Traité de Varsovie.

81. En violation de nombreux et solennels engagements pris par elle, de résolutions ici même votées sur sa propre initiative, une très grande puissance a pris la décision de s'ingérer, de la manière la plus ostensible, dans les affaires intérieures d'un autre pays afin de le contraindre. Et ce pays est l'un de ceux qui, au cours des dernières années, a déjà payé un des plus lourds tributs à la cause de la liberté. Aussitôt, comme il fallait le prévoir, se sont réveillés les démons de la guerre froide; et comme il n'est pas possible de mépriser les droits d'un peuple sans que d'autres s'inquiètent pour eux-mêmes, on a pu craindre et on peut craindre encore que se reforment des coalitions opposées, en d'autres termes, des blocs d'où ne peuvent jaillir que querelles et conflits.

82. Pour notre part, nous ne cesserons de proclamer qu'il n'est point de perspectives concevables pour l'humanité, et d'abord en Europe, continent où la paix est capitale pour le monde entier, en dehors d'une détente entre les nations européennes de l'Ouest et de l'Est, et il n'est point de détente qui puisse s'accommoder de troupes d'occupation stationnant par contrainte. Seul le départ de ces troupes et le refus de toute mesure inspirée de la funeste politique des

blocs, de quelque nom qu'on l'appelle, peut éviter à l'Europe d'abord, puis au monde, l'aggravation des tensions provoquées par l'événement de ce mois d'août.

83. Il a été avancé que la décision d'intervention était due aux dangers que faisait courir une nouvelle poussée militariste en République fédérale d'Allemagne.

84. La France n'a jamais caché qu'elle estimait nécessaire, de la part des dirigeants de la République fédérale, la reconnaissance de certains faits qui résultent de la guerre et des décisions internationales qui l'ont suivie. L'angoisse que font peser à l'Ouest comme à l'Est de l'Europe et que feront longtemps peser les souvenirs de la deuxième guerre exige, au surplus, de la part de ces dirigeants, une prudence particulière et que nous ne cessons de recommander.

85. Mais en faisant crédit à la République fédérale d'Allemagne, à l'action démocratique de ses dirigeants, en se félicitant de sa prospérité économique et de son progrès social, en coopérant avec eux et avec quatre autres Etats au sein du Marché commun, en travaillant en profondeur pour la compréhension réciproque des deux peuples, la France, aussi avertie que quiconque des exigences de sa sécurité et de la sécurité européenne, a la certitude d'avoir choisi la vraie voie, la seule voie qui puisse apporter l'apaisement, puis la paix. Les attaques, les menaces, compromettent cette évolution.

86. L'Europe a besoin de détente, d'une profonde et durable détente, porte étroite et nécessaire de la coopération et de l'entente. Que chaque pays européen conscient de sa part de responsabilités contribue à édifier notre destin commun. Encore, une fois, il ne s'agit pas de modifier les structures sociales et les principes d'organisation économique qu'il appartient à chaque nation de se donner. Il ne s'agit pas davantage de changer, en dehors d'un accord général librement affirmé, l'équilibre politique établi après la guerre. Il s'agit de fonder les conditions d'une paix à laquelle, pensant tour à tour aux drames que leurs pères et eux-mêmes ont vécus et à l'avenir différent qu'ils veulent pour leurs garçons et pour leurs filles, les hommes et les femmes du vieux monde, à l'Est comme à l'Ouest, estiment qu'ils ont bien droit. Pour sa part, la France, qui a beaucoup fait en ce sens au cours des dernières années, entend continuer sur le même chemin.

87. Le premier principe, c'est le droit des peuples à déterminer librement leur destin.

88. Le second principe complète le premier, au point de lui être attaché de la manière la plus étroite : je veux parler du respect de la loi internationale justement dégagée et édictée. Il n'est point de liberté des peuples sans respect de la juste loi internationale. Il n'est point de loi internationale juste si elle ne s'inspire du droit des peuples à l'existence et du droit des hommes à la liberté.

89. Il n'est pas pour l'Organisation des Nations Unies de plus haute ambition que d'élaborer et de faire respecter cette juste loi. Jamais la tâche n'est achevée, car les passions, les intérêts, à chaque instant remettent en cause les meilleures décisions.

90. Il en est ainsi en cette partie de l'Afrique où la situation faite à l'homme africain blesse tout homme. A

l'égard de la Rhodésie, la France s'est associée aux sanctions adoptées pour mettre fin à l'illégalité. Elle déplore que l'Afrique du Sud continue à se soustraire aux obligations qui résultent du statut international du Sud-Ouest africain et s'obstine, en particulier, à lui imposer le régime d'*apartheid*. C'est pourquoi, ainsi qu'elle l'a notamment montré lors des récents débats au Conseil de sécurité consacrés aux problèmes de cette région, la France demeure disposée à s'associer à la recherche de toute solution de nature à restaurer dans leurs droits et leur dignité des populations qui en sont privées depuis trop longtemps.

91. Il est une infraction à la loi internationale qui présente un très grave danger pour une autre partie du monde, sinon pour le monde entier. La solution du problème du Proche-Orient et l'établissement dans cette région d'une paix durable n'ont fait aucun progrès réel. Cette situation, en se prolongeant, peut mener à de nouveaux conflits. Je le dis avec la gravité qui convient et sans me dissimuler les difficultés de la tâche.

92. L'an dernier, à cette tribune [1571ème séance], mon prédécesseur avait indiqué les principes de base qui guidaient notre action face à cette angoisse et la façon dont la France envisageait tous les problèmes qui devaient être réglés.

93. Sur le fond, le Gouvernement français, qui tient pour acquis que chacun des Etats du Proche-Orient a le droit de vivre en sécurité, a déjà déclaré qu'il n'admettait et qu'il ne fallait admettre aucun fait accompli sur place en ce qui concerne les limites territoriales et la condition des citoyens. Les conséquences de l'action unilatérale entreprise en 1967, c'est-à-dire les conquêtes par la force des armes, ne peuvent être acceptées, car ce serait la négation du droit international. Ce qui a été dit l'an dernier, je le répète, et si possible avec une force nouvelle, car aucun progrès ne peut être fait si l'on ne commence pas par ce qui est le commencement nécessaire.

94. Ce principe étant posé, nous avons précisé que les problèmes essentiels étaient, à notre sens, outre celui de la navigation, la situation des réfugiés palestiniens et les conditions de voisinage entre ces Etats. Une négociation directe entre le Gouvernement israélien et chacun des gouvernements arabes ne nous paraissait pas avoir la moindre chance. La violence des antagonismes, attisés par la guerre et par les suites de l'occupation, tout démontre la grande difficulté de cette procédure. C'est pourquoi le Gouvernement français soulignait déjà l'an dernier que les Nations Unies se devaient de dégager les éléments d'une solution raisonnable. Rien ne serait possible à cet égard, précisons-nous, sans un accord entre les grandes puissances, qui, s'il s'était produit en mai 1967, aurait empêché le déclenchement du conflit. Telle était — telle est encore — la condition indispensable pour le retour à la stabilité.

95. C'est dans cette direction que notre organisation s'est engagée. Le 22 novembre dernier, le Conseil de sécurité unanime a adopté une résolution [242 (1967)] qui nous paraît toujours la base d'un règlement réaliste pour une paix juste et durable.

96. Depuis plusieurs mois, le représentant spécial du Secrétaire général, M. Jarring, a entrepris une action

patiente qui mérite d'être poursuivie, car elle nous paraît aujourd'hui encore la meilleure chance, d'abord pour mettre fin à la contrainte exercée par le vainqueur, ensuite pour bâtir les conditions d'une nécessaire coexistence entre les Etats arabes et l'Etat d'Israël. Cette mission doit maintenant aboutir, car il serait dangereux de laisser la situation présente se prolonger.

97. J'ai entendu les arguments de part et d'autre. Je constate, comme chacun peut le faire, l'escalade des actes de terrorisme et des représailles et le renforcement des armes. Retarder l'effort indispensable de conciliation, pour celui des Etats en cause qui s'en rendrait responsable, serait lourd de conséquences. Refuser sa participation à la garantie internationale nécessaire, pour l'une des grandes puissances intéressées, serait également grave. La France — ai-je besoin de le répéter ? — a déjà fait savoir qu'elle est prête à s'engager dans un système de garanties qui résulterait d'un accord général pour appliquer, en cette partie du monde qui en a tant besoin, la juste loi internationale.

98. A ces deux principes essentiels à la paix qui se nomment, en termes juridiques, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect de la loi internationale justement dégagée, vient s'ajouter aussitôt un troisième principe, d'importance égale, mais qui s'énonce plus volontiers en termes économiques. Je veux parler de l'aide que les pays industriels doivent aux pays en voie de développement et qui est la forme de coopération internationale la plus utile à la paix. Parler de cette aide, parler de cette coopération, n'est-ce pas superflu en cette enceinte, et tout déjà n'a-t-il pas été dit ?

99. Certes tout a été dit, ou presque. Il suffit de rappeler avec solennité que faute de cette solidarité, l'écart grandissant devient une source d'amertumes et de révoltes. La solidarité qui doit associer peuples développés et peuples en voie de développement n'est pas seulement une politique d'humanité; elle est aussi une politique de raison. Mais en ce qui concerne l'action sur le chemin décrit par tant de discours, elle est encore insuffisante.

100. Elle est insuffisante parce que du côté des pays industriels, il n'a pas été assez dit aux opinions publiques que cette tâche, indispensable pour éviter des déséquilibres dangereux, exigeait une prise de conscience non seulement politique, mais économique. L'aide suppose en effet un prélèvement annuel sur la croissance du revenu de chaque nation, car elle n'est pas seulement crédit ou papier-monnaie, mais partage de ce qui est produit et gagné. Il faut expliquer ce que coûte la générosité, et la générosité sera mieux comprise.

101. Elle est insuffisante car, du côté des pays en voie de développement également, il n'a pas été assez dit que l'aide demandée était subordonnée à une double discipline : discipline économique, notamment effort de travail et de mise en valeur; discipline sociale, notamment politique de meilleure répartition des revenus pour éviter la coexistence de grandes fortunes et de grandes misères. Ce sont ces insuffisances qui expliquent que peu de progrès aient été accomplis.

102. Peut-on appeler progrès, en effet, la reconnaissance de cet objectif de 1 p. 100, même calculé désormais par

rapport au produit national brut ? Combien de pays honorent-ils cette reconnaissance ? La France, malgré ses difficultés financières, respecte ce pourcentage, comme elle a accepté le principe d'une contribution supplémentaire à l'Association internationale de développement. Il faut, en Europe, en Amérique aussi, un nouvel effort, sinon le réveil, à bref délai, sera dur.

103. Le progrès exige aussi — et là il y faut le concours actif des pays en voie de développement — une prise de conscience de la hiérarchie des besoins. Il y a des pays qui ont faim; ailleurs, on attend seulement une mise en valeur du sol; ailleurs encore, des industries. La coopération demande aux pays développés un examen attentif des besoins, qui ne sont pas partout les mêmes, et non une réclamation générale et aveugle.

104. L'Organisation des Nations Unies se doit de reprendre ce grand problème, afin de mieux préciser ses règles de base et les disciplines qu'impose à tous sa solution.

105. Il a été toutefois bien démontré que l'aide directe, toute nécessaire qu'elle fût, ne pouvait constituer qu'un appoint. L'essentiel du progrès est constitué par les recettes que les pays du tiers monde doivent tirer de leurs exportations. Pour que celles-ci croissent à un rythme correspondant aux besoins, il est sans doute utile qu'un système de préférence vienne faciliter, sur le territoire des pays riches, le placement des produits industriels exportés par le tiers monde. Mais l'industrialisation, pour le tiers monde, ne constitue assurément pas le présent, ni le proche avenir. Aussi les représentants de la France ne cesseront-ils de rappeler que les progrès décisifs en la matière, ceux qui pourraient immédiatement apporter aux pays peu développés un important surcroît de recettes en devises, seraient ceux qui s'opéreraient par l'organisation des marchés des principaux produits primaires, tels qu'ils sont tirés du sol ou cultivés. J'ai eu l'honneur, l'an dernier, à Rio de Janeiro, devant l'Assemblée du Fonds et de la Banque<sup>2</sup>, comme au début de cette année à New Delhi devant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>3</sup>, d'attirer l'attention sur ces points essentiels et sur certaines mesures que ces organismes internationaux, notamment les organismes financiers, pourraient prendre pour contribuer à l'effort de régularisation du commerce et de stabilisation des cours.

106. J'oserai dire que le progrès en cette matière ne m'apparaît guère. J'oserai dire ma déception devant certaines manœuvres d'obstruction à cause desquelles aucune suite sérieuse n'a été donnée à des propositions raisonnables et fondamentales à la fois. J'oserai enfin m'étonner de la querelle que d'aucuns veulent chercher aux solidarités régionales qui s'établissent entre Etats à divers stades de développement et dont l'association des Six avec certains Etats africains fournit un excellent exemple. Avant de renoncer à l'échelon "régional" — au sens où on l'entend ici — il faudrait que l'action entreprise à l'échelle du monde se révèle plus efficace qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

<sup>2</sup> Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale, de l'Association internationale de développement et du Fonds monétaire international, réunie du 25 au 29 septembre 1967.

<sup>3</sup> Deuxième session de la Conférence (1er février-29 mars 1968).

107. Dans la lutte contre le sous-développement, je n'aurai garde d'oublier le rôle décisif que peut jouer le facteur humain et dont l'assistance technique pour la formation des hommes est un exemple capital. Forme exceptionnelle de coopération que celle qui aboutit à envoyer pendant une ou plusieurs années des techniciens de tous grades et dans tous les secteurs, dont le dévouement et la compétence contribuent à l'évolution technologique du tiers monde, et en même temps tissent entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement des liens d'une solidarité efficace, au bénéfice réciproque des uns et des autres. L'expérience française est concluante et je me permets une nouvelle fois de la rappeler. Nos jeunes gens, par milliers chaque année, sont envoyés pour des tâches de formation technique. Ils sont, pour un grand nombre, recrutés parmi ceux qui accomplissent leur service militaire et en sont, de ce fait, aussitôt déchargés. C'est là comme un exemple, comme un symbole de ces forces qui seraient libérées pour des tâches humaines et pour la lutte contre la faim, l'ignorance et la pauvreté, dès lors que la guerre éloignerait sa menace et que les peuples seraient délivrés du fardeau des armements.

108. Quatrième principe, en effet, et quatrième objectif : le désarmement. Faut-il en parler une nouvelle fois ? Il y a, semble-t-il, quelque déraison à le faire, en un temps où la méconnaissance des principes fondamentaux, notamment ceux que je viens de rappeler, en créant l'insécurité, pousse tous les pays à s'armer. Cependant, parler de paix exige que l'on évoque cet objectif, étant bien entendu qu'il s'agit d'un désarmement sincère.

109. Désarmer, ce n'est pas limiter pour des raisons financières les armements des puissances déjà surarmées. Désarmer, ce n'est pas se contenter d'interdire aux Etats qui n'en possèdent pas la possibilité d'acquérir des armes de destruction massive. Désarmer, c'est décider l'élimination des armes qui existent et interdire à tous d'en fabriquer de nouvelles.

110. Certes, limiter la croissance des armements des très grandes puissances par accord entre elles est un geste politique qui profite à la détente. Certes, éviter la dissémination des armes nucléaires est un objectif utile. Mais le véritable problème est ailleurs et, en fin de compte, chacun de nous le sait bien. Maintenir le privilège des puissances qui possèdent des armes et leurs multiples vecteurs en quantités considérables, c'est se contenter, en établissant un monopole aux dépens de l'indépendance des autres nations, d'un frêle équilibre qui peut, à chaque instant, être rompu.

111. La France, quoiqu'elle soit, à sa mesure, une puissance nucléaire, serait la première à s'associer à la négociation d'un désarmement véritable qui tendrait à la sécurité de tous et non plus seulement de quelques-uns. Ce désarmement devrait porter d'abord sur les arsenaux nucléaires existants; il reviendrait donc aux puissances qui les détiennent d'en convenir entre elles. Il devrait, dans le même temps, être accompagné d'un désarmement profond portant sur les armes classiques, pour que l'ordre qui s'ensuivrait exclue un nouveau déséquilibre des forces. Il faudrait, d'autre part, comme le Gouvernement français l'a maintes fois répété, que ces mesures fussent accompagnées de la mise en place de moyens de contrôle précis et efficace.

112. Telles sont les conditions d'un désarmement sincère qu'il conviendrait en outre de prolonger par une mise en vigueur contrôlée du Protocole de Genève de 1925 interdisant l'usage des armes chimiques et bactériologiques, et par des accords sérieux sur l'utilisation pacifique de l'espace et des fonds marins.

113. Sinon dans cette enceinte, du moins à l'extérieur, les propos tenus au sujet du désarmement sont accueillis avec scepticisme. Comment pourrait-il en être autrement ? De toutes parts retentit le cliquetis des armes et aucun commerce n'attire de nos jours plus de clients. S'il est un domaine où les puissances responsables d'une part, l'Organisation des Nations Unies de l'autre, doivent vouloir aller au fond du problème, c'est bien celui-là. Le jour où se dégagera une majorité pour l'aborder en face et sans arrière-pensée de monopole ou d'hégémonie, la coopération de la France sera acquise au premier rang.

114. Droit des peuples, respect de la loi internationale, aide aux pays défavorisés, désarmement sincère : que cet utile rappel soit l'occasion d'une véritable appréciation de l'état du monde aujourd'hui. Nous sommes entrés en un temps où, de nouveau, la violence paye, où, de nouveau, se constituent des domaines réservés à l'intérieur desquels l'intolérance menace la liberté.

115. La violence de nouveau paye, mais, à terme, elle appelle la révolte et la révolte appelle la guerre. Il est faux de penser que les guerres pourront longtemps rester locales. La terreur nucléaire conduit à cantonner les conflits, à multiplier les neutralismes. Mais ce sont là palliatifs qui n'ont qu'un temps et nous voyons, en Europe, en Amérique, en Orient, en Extrême-Orient, des bûchers où pourrait s'allumer une nouvelle grande guerre.

116. Des domaines réservés sont maintenus ou constitués afin, pense-t-on, de préserver certains continents ou certaines parties de continent. Mais ces deux grandes idées — l'indépendance des peuples et l'universalité de la justice des nations — meurent à la frontière des zones d'influence et à la porte des domaines réservés.

117. Souhaitons à nos débats de l'an prochain une atmosphère moins pesante. Ce n'est pas seulement le prestige de l'Organisation des Nations Unies qui est en jeu; c'est aussi, c'est surtout la grande cause de l'humanité souffrante. En mesurant les espoirs dont étaient animés les jeunes guerriers qui mouraient il y a 25 ans pour la liberté de leur foyer mais aussi pour la liberté de tous les peuples, et les déceptions dont, chaque jour, nous prenons conscience, nous devons tous trouver la force de réagir.

118. Messieurs, sur le vrai et grand chemin de la paix, de la paix dans la liberté et la solidarité, vous trouverez toujours la France.

119. M. LARAKI (Maroc) : Monsieur le Président, c'est avec un plaisir particulier que je vous adresse tout d'abord, au nom de la délégation marocaine et en mon nom personnel, nos vives félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que, sous votre responsabilité et grâce à votre compétence, à votre sagesse et à votre sens politique, les travaux de cette session se dérouleront dans les meilleures conditions et

aboutiront à des résultats positifs pour la communauté internationale. La délégation marocaine est heureuse de vous apporter à cette fin tout son soutien et sa totale coopération.

120. Je voudrais également, par la même occasion, rendre hommage à votre éminent prédécesseur, M. Manescu, pour la manière exemplaire avec laquelle il a su conduire les travaux de la dernière session et pour son action inlassable et son dévouement à la cause de la paix et de l'entente entre les peuples.

121. Devant la situation dangereuse qui régnait au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde, les diverses initiatives prises, au cours des derniers mois, dans le but de parvenir, par des moyens pacifiques, à régler les conflits internationaux existants, avaient permis de croire que la session actuelle de l'Assemblée générale allait se dérouler dans une atmosphère moins lourde et moins tendue. Malheureusement, la situation mondiale n'a cessé, au contraire, de se détériorer et de susciter les plus graves inquiétudes, mettant l'Organisation internationale devant des responsabilités encore plus impérieuses que par le passé.

122. La crise du Moyen-Orient restera, du fait de l'attitude intransigeante et négative d'Israël, l'une des questions les plus dominantes et les plus pressantes de la session actuelle. Israël refuse toujours de donner suite aux résolutions des Nations Unies et poursuit sans répit sa politique agressive contre les pays arabes voisins, et particulièrement contre le territoire jordanien. La communauté internationale se rappelle avec indignation les attaques contre les raffineries de pétrole de Suez et contre le camp de réfugiés de Karameh, causant d'innombrables pertes en vies humaines et de lourdes pertes matérielles. Malgré la condamnation unanime par le Conseil de sécurité, au mois de mars 1968, de ces agissements criminels, Israël continua ses actes de violence et de provocation, détruisant et incendiant villes et villages en territoire arabe. Devant ces violations continues du cessez-le-feu et ces agressions incessantes, le Conseil de sécurité dut à nouveau et à plusieurs reprises condamner Israël par ses résolutions 248 (1968), 252 (1968) et 256 (1968).

123. Outre les attaques massives dirigées contre les pays arabes, les forces sionistes commettent les actes d'oppression les plus répréhensibles contre les populations des territoires occupés. L'emprisonnement et l'exil, l'humiliation et la torture y sont devenus monnaie courante. Rappelons simplement à ce sujet la tragédie des réfugiés pris lors de l'attaque contre le camp de Karameh et soumis à de cruelles épreuves, et l'expulsion constante et systématique de milliers de personnes de leurs foyers et de leurs terres. Israël se livre, de même, sur ces territoires à une véritable spoliation de leurs ressources, à la préparation de plans à long terme pour leur exploitation et à l'expropriation de vastes terres pour l'installation de nouveaux kibboutz, bastions avancés de la colonisation israélienne.

124. En ce qui concerne Jérusalem, malgré les nombreuses résolutions des Nations Unies condamnant Israël pour ses agissements, les autorités sionistes, affirmant toujours que le processus d'intégration de la ville est irréversible et non négociable, continuent la profanation et la destruction des Lieux saints musulmans et chrétiens, expulsant des cen-

taines de personnes, confisquant des biens privés et intensifiant leur oppression. Persistant également ici dans leur obstination et leur refus d'accepter les décisions des Nations Unies, les autorités sionistes ont organisé, le 2 mai, malgré l'opposition du Conseil de sécurité, un défilé militaire dans la partie arabe de Jérusalem, défiant ainsi toutes les valeurs religieuses et aggravant une situation déjà bien tendue.

125. Les violations continues du cessez-le-feu par Israël, ses bombardements des villes et des populations arabes, l'augmentation considérable de son potentiel militaire, l'expulsion de milliers de réfugiés, les appels continuels de ses responsables à de nouveaux immigrants, confirment amplement ses visées expansionnistes et montrent que son agression de juin 1967 n'a été qu'une étape d'un plan mûrement réfléchi pour l'annexion définitive des territoires arabes occupés. Par surcroît, Israël poursuit la réalisation de ses desseins impérialistes sans aucun égard, ni pour l'opinion internationale, ni pour l'Organisation des Nations Unies pour lesquelles il n'a, au contraire, que défi et mépris. Qu'espère-t-il alors retirer de cette situation grave et explosive, résultant autant de ses actes d'agression que de l'impuissance de l'Organisation internationale ? L'acquisition définitive de vastes territoires comme prime à son agression ? Ou bien la soumission et la capitulation des gouvernements et des peuples arabes ? Non, pour nous, l'agression, l'occupation, l'arrogance et le mépris attirent inévitablement le refus, la résistance et la lutte. Nous considérons l'opposition et la défense contre l'intervention et l'annexion comme un droit naturel et légitime. Il n'y a pas deux poids et deux mesures : ce droit est sacré et doit être reconnu à tous, que ce soit au Moyen-Orient, en Europe, ou ailleurs. C'est au nom de ce droit que nous rendons hommage, en les appuyant, à la légitime défense des pays arabes et à la résistance des frères palestiniens qui refusent l'occupation et l'extermination. S'il apparaît que c'est là l'unique voie qui puisse conduire à la solution du problème, nous ne doutons pas que les peuples arabes, sûrs de la justesse de leurs droits, sauront surmonter leurs difficultés et leurs souffrances et triompher finalement des envahisseurs. Mais, nous devons le redire encore aujourd'hui devant cette honorable assemblée, les pays arabes ne refusent nullement, dans la dignité et la justice, une solution pacifique du problème. Personne n'ignore, à cet égard, l'attitude positive et pleinement responsable prise par la République arabe unie et le Royaume hachémite de Jordanie à l'égard de la solution proposée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 [voir résolution 242 (1967)], alors qu'Israël s'ingéniait à s'opposer catégoriquement — et continue de le faire — à toutes les résolutions des Nations Unies, entravant particulièrement la mission confiée à M. Jarring.

126. Devant l'impasse ainsi créée par Israël, mettant en péril la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde, il est urgent que l'Organisation internationale, directement responsable des origines de ce drame, prenne les mesures adéquates et efficaces qui s'imposent en obligeant Israël à cesser ses agressions contre les pays arabes et à se retirer de tous les territoires qu'il occupe. Si, au contraire, les Nations Unies persistent dans leur attitude actuelle d'expectative, nous pensons que leur inaction et leur impuissance auront les plus graves conséquences pour l'avenir de cette région, car tout en rendant plus difficile une solution pacifique de la crise, cette attitude encourage-

rait davantage Israël à perpétuer son occupation et à continuer ses actes d'agression et de provocation contre les pays arabes et les populations palestiniennes innocentes.

127. Nous sommes cependant heureux de souligner à ce propos la voie tracée par la Conférence internationale des droits de l'homme<sup>4</sup> qui a condamné Israël pour ses violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les territoires occupés après les hostilités de juin 1967. Nous espérons que l'Assemblée générale confirmera cette condamnation et donnera suite à la recommandation de la Conférence de Téhéran demandant à Israël de cesser ses agissements inhumains, contraires à l'honneur internationale et au respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention de Genève de 1949. Nous accueillons de même avec satisfaction la résolution [259 (1968)] du Conseil de sécurité du 27 septembre 1968 recommandant au Secrétaire général d'envoyer un représentant enquêter sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés.

128. Un second problème non moins inquiétant que celui du Moyen-Orient affecte également d'une façon vitale les relations internationales. Il s'agit évidemment du problème colonial, qui met en péril la paix et la sécurité dans le monde. L'Afrique continue de payer à ce phénomène le plus lourd tribut. En Afrique du Sud, le gouvernement raciste de Pretoria persiste impunément dans la pratique de sa politique révoltante de l'*apartheid* aux dépens des populations autochtones. Il est regrettable de constater, malgré les mesures décidées à cet égard par les Nations Unies, que plusieurs puissances continuent d'accorder leur soutien économique et militaire au Gouvernement de l'Afrique du Sud, l'encourageant ainsi dans sa politique inhumaine fondée sur le racisme. En ce qui concerne la Namibie, le gouvernement de Pretoria refuse également de donner suite à la décision de l'Organisation internationale [résolution 2145 (XXI)] mettant fin à son mandat sur ce territoire. Il maintient ainsi son autorité illégale sur ce pays, lui imposant toujours sa politique d'oppression et de ségrégation raciale.

129. En Rhodésie du sud, le régime illégal d'Ian Smith poursuit ses exactions allant jusqu'à l'exécution de patriotes zimbabwés. Son usurpation du pouvoir se consolide de plus en plus en dépit des promesses faites de le voir acculer à la capitulation par les moyens de simples sanctions économiques. Etant donné l'état actuel où se trouve ce territoire, il faut bien reconnaître que les mesures prises jusqu'à ce jour n'ont donné aucun résultat appréciable. Si l'on veut réellement mettre un terme à la rébellion de Salisbury — et ici nous nous adressons au Royaume-Uni à cause de ses responsabilités dans ce territoire — il faut recourir aux moyens énergiques et efficaces qui s'imposent dans une telle situation. Le Conseil de sécurité a voté récemment une résolution [253 (1968)] recommandant des mesures tendant au renforcement des sanctions et instituant un comité *ad hoc* chargé de veiller sur l'application de ces sanctions. Nous espérons que les puissances particulièrement responsables de l'inefficacité de la politique des Nations Unies apporteront, cette fois, un soutien plus large aux résolutions du Conseil.

130. En Angola, en Guinée dite portugaise et au Mozambique, où les mouvements de libération engagent courageusement le combat, le Portugal, s'accrochant toujours à des mythes et à des conceptions anachroniques, continue à opposer une action militaire à cette lutte et maintient son attitude négative à l'égard des décisions de notre assemblée.

131. Pour l'accession de tous les territoires colonisés à la dignité et à la souveraineté nationale, les Nations Unies, conformément aux devoirs que leur impose la Charte, se doivent d'agir avec plus d'autorité et de résolution afin que les décisions prises à ce sujet soient véritablement respectées et exécutées.

132. Malgré la présence tenace du colonialisme dans plusieurs secteurs du monde, il faut reconnaître que parfois des progrès, bien que lents, sont réalisés, permettant soit l'émancipation de nouveaux peuples, soit le règlement de certains problèmes territoriaux. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous sommes heureux de saluer l'accession du Souaziland à l'indépendance et à la souveraineté nationale, et son admission à l'Organisation internationale. Sa délégation ici présente apportera, nous en sommes persuadés, son entière collaboration pour la défense des principes de la Charte et pour une coopération fructueuse entre les peuples.

133. Je voudrais également, dans ce contexte, rappeler, en ce qui concerne mon pays, les efforts faits par le gouvernement de Sa Majesté le Roi et le Gouvernement espagnol en vue de trouver une solution au contentieux territorial existant entre les deux pays. Conformément aux recommandations des différents organes des Nations Unies qui ont eu à traiter de ce problème, les deux pays ont constamment été invités à engager des négociations directes pour rechercher une solution respectant la volonté libre des populations sur la base de l'autodétermination. Le Gouvernement marocain souhaite vivement que les négociations en cours aboutissent rapidement, permettant notamment le transfert du territoire d'Ifni aux autorités marocaines avant la fin de la session actuelle de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que la solution de cette question, tout en constituant une étape importante dans la voie du règlement des autres problèmes encore en suspens entre les deux pays, renforcera davantage leurs liens d'amitié traditionnelle et instaurera une ère de coopération fructueuse.

134. De l'autre côté de la Méditerranée, Gibraltar reste toujours l'objet de désaccord entre l'Espagne et le Royaume-Uni. Le Gouvernement marocain continue d'être d'avis que le sort de ce territoire doit être décidé par la voie de la négociation directe entre les parties intéressées, conformément aux vœux de notre assemblée.

135. Un drame se déroule en ce moment même au cœur de l'Afrique, déchirant le Nigéria. Tous les peuples amis de cette grande république éprouvent une profonde peine à l'égard de la crise qui l'affecte et des souffrances de son peuple. Ils déplorent que ce pays, destiné par son potentiel humain et ses richesses naturelles à jouer un grand rôle en Afrique, soit frappé et paralysé par cette pénible crise. Dans les circonstances exceptionnelles qu'il traverse, nous souhaitons ardemment que les dirigeants sécessionnistes, pleinement conscients des responsabilités qu'ils assument vis-à-vis du peuple nigérien et de l'Afrique, entendent l'appel lancé par l'Organisation de l'unité africaine pour mettre fin aux

<sup>4</sup> Conférence réunie à Téhéran du 22 avril au 13 mai 1968.

hostilités et coopèrent avec les autorités fédérales en vue de restaurer la paix et l'unité du Nigéria dans la réconciliation. Le Maroc, particulièrement conscient des dangers qui frappent ou menacent certains Etats africains dans l'unité et l'intégrité de leur territoire, ne peut qu'approuver les efforts faits par le Gouvernement fédéral du Nigéria pour la préservation de l'unité de son pays.

136. Bien qu'elle ne soit pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, la question du Viet-Nam continuera d'avoir de sérieuses répercussions sur l'atmosphère de nos travaux et sur les relations internationales. La guerre dure toujours dans ce pays malgré les efforts successifs entrepris de toutes parts pour essayer de déclencher un processus conduisant à la paix. Le gouvernement de Sa Majesté le Roi déplore profondément cette tragique situation, d'autant plus que les entretiens qui se sont ouverts à Paris entre les parties intéressées avaient permis raisonnablement de croire à une diminution progressive des combats et à la fin prochaine du conflit. Malgré les aléas et les difficultés qui subsistent encore, il formule l'espoir que les conversations actuellement en cours à Paris aboutiront bientôt à un règlement pacifique et honorable du conflit, donnant au peuple vietnamien la possibilité de définir lui-même son destin sans aucune immixtion étrangère.

137. Les crises internationales aiguës de l'heure ne font nullement oublier pour autant la question fondamentale du désarmement. Chacun sait, en effet, que la véritable détente, la paix et la sécurité du monde dépendent, en premier lieu, du désarmement général et complet. L'Assemblée générale, pleinement convaincue de l'importance que ce problème présente pour l'humanité entière, en fait d'une façon permanente l'un des points essentiels de ses travaux. Le gouvernement de Sa Majesté le roi Hassan II, conscient de cet impératif et comprenant tout l'intérêt que peut avoir le désarmement pour la réalisation d'un climat propice à la coopération internationale, a appuyé, voire proposé, des mesures tendant à mettre fin à la course aux armements, tant dans le cadre régional que sur le plan mondial. Sans méconnaître les obstacles qui restent à surmonter et les méfiances à vaincre sur la voie du désarmement général et effectif, le gouvernement de Sa Majesté se doit d'exprimer aujourd'hui sa satisfaction pour le progrès qui a été accompli par l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2393 (XXII)]. Malgré les préoccupations légitimes que posent encore les questions de garanties de sécurité aux pays non dotés d'armes nucléaires, nous considérons que ce traité représente un gain appréciable pour la communauté internationale. Nous espérons que l'étape ainsi franchie conduira à la véritable solution, qui est le désarmement général et complet avec l'interdiction totale de l'emploi des armes nucléaires, l'arrêt de toute fabrication de ces armes et la destruction des stocks existants.

138. En tout cas, le Gouvernement marocain continuera d'accorder une attention spéciale à cette question car, en plus des incidences qu'elle a sur la paix et la sécurité du monde, il ne peut ignorer la relation qui existe entre la course aux armements — avec les dépenses immenses qu'elle nécessite — et le sous-développement tragique de la plus grande partie de l'humanité. En intensifiant les efforts pour aboutir au désarmement, notre objectif demeurera donc à la fois la recherche des conditions requises pour la préserva-

tion de la paix et la sécurité dans le monde, et la promotion de l'homme à un réel développement économique et social.

139. Or, s'agissant du problème du développement, nous sommes obligés de constater que l'année qui vient de s'écouler, loin d'apporter des motifs de satisfaction, n'a été, au contraire, qu'une année de déception. L'issue à laquelle a abouti, en l'occurrence, la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement justifie, à elle seule, l'amertume et le découragement que chacun de nous peut ressentir à la veille d'une nouvelle Décennie des Nations Unies pour le développement. Si la première Décennie a été un échec, si même d'éminentes personnalités internationales l'ont qualifiée de "Décennie de la frustration", nous ne voulons pas, quant à nous, en retenir comme unique conclusion la constatation de cet échec et perdre toute confiance dans une action future. De même, nous ne voulons en aucune façon jeter l'anathème sur les uns ou sur les autres, car nous nous refusons à toute fuite devant les responsabilités qui doivent être partagées par toutes les nations intéressées. Nous restons, en ce qui nous concerne, confiants dans une action nouvelle qui, retenant la leçon de l'échec, permettra de tracer la voie à une solidarité plus agissante entre tous les membres de la communauté internationale. Cette solidarité sera, à notre avis, la meilleure façon d'éviter les erreurs passées et d'aborder les problèmes du développement d'une manière plus réaliste et mieux adaptée aux moyens disponibles à l'échelon international. Pour ce faire, il nous semble indispensable de partir d'une base contractuelle et de convenir d'un pacte autrement formulé que les principes généraux que nous avons adoptés il y a une dizaine d'années. C'est dans ce sens que j'ai apporté, au cours de la dernière session, l'appui de ma délégation aux travaux entrepris par le Comité de la planification du développement, et surtout à son initiative de proposer une charte pour la deuxième Décennie du développement. Il faudrait, avant tout, que nous nous préoccupions du retard enregistré durant la première Décennie et prenions des mesures plus efficaces pour remédier à la situation, qui n'a cessé de se dégrader durant ces dernières années.

140. Nous sommes loin, en effet, de l'objectif que nous nous sommes fixé pour réaliser un minimum de développement. Même "l'adjuvant" de 1 p. 100 du revenu national brut qui devait assurer aux pays en voie de développement une croissance moyenne de 5 p. 100 n'a jamais été atteint. A cet égard, il nous suffit de nous référer aux documents que le Conseil économique et social a transmis à la Deuxième Commission pour nous convaincre de l'écart énorme qui ne cesse de s'amplifier entre les peuples nantis et les peuples déshérités. Alors que les premiers connaissent une croissance qui frise, selon certains spécialistes, la cote d'alarme, les seconds, au contraire, continuent de régresser d'une façon réellement alarmante. D'un côté, un tiers de l'humanité rêve déjà à la société postindustrielle et effectue 80 p. 100 des exportations mondiales; de l'autre côté, les deux tiers de cette même humanité n'ont pour ressources que le produit d'un commerce que leur procure un pouvoir d'achat en constante diminution. Les nations du tiers monde se trouvent donc de plus en plus aux prises avec toutes sortes de difficultés qui rendent leur situation encore plus précaire : non seulement les innovations industrielles en matière de produits synthétiques de substitution les privent d'une partie de leur marché traditionnel mais, en

plus, les mesures protectionnistes, qui sont renforcées dans plusieurs secteurs, mettent leur commerce de matières premières dans une position peu compétitive, de sorte que la progression dans ce secteur devient plus forte chez les pays développés que chez les pays en voie de développement.

141. Dès lors, il s'avère difficile d'imaginer comment les pays en voie de développement pourraient assurer leur promotion avec les seuls revenus du commerce extérieur. L'idée de proposer aux pays riches d'opérer un transfert de 1 p. 100 de leur revenu national brut aux pays en voie de développement visait justement à trouver une compensation à la déficience du pouvoir d'achat de ces derniers dans les transactions commerciales. Malheureusement, l'initiative prise en 1964, au lieu de servir de point de départ à l'aide internationale, n'a abouti, en fin de compte, qu'à en figer le taux maximum à partir duquel toutes les régressions devenaient désormais permises. Par suite de ce malentendu difficile à justifier, on a vu le courant des capitaux décroître d'année en année pour ne représenter plus maintenant que 0,6 p. 100 environ au lieu de 0,9 p. 100 au moment de la mise en route de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous n'ignorons pas les difficultés que les grands fournisseurs ont rencontrées depuis, mais nous devons cependant reconnaître que des tendances restrictives ne cessent de se généraliser.

142. Par ailleurs, nous devons exprimer notre inquiétude face à la nouvelle tendance de l'affectation sélective de l'aide. Cette manière de la dispenser oblige les pays demandeurs à renoncer à toute idée de programmation et à se cantonner dans les secteurs pouvant obtenir l'assentiment de leurs créiteurs potentiels.

143. Or, une oeuvre de développement, si modeste soit-elle, ne peut se faire à tâtons et doit obligatoirement se plier aux conditions d'une vue globale des activités interdépendantes. De même, pour être efficace, une aide au développement doit favoriser ce processus et s'attacher à la notion des programmes aussi bien qu'à celle des projets couvrant, en tout état de cause l'ensemble des besoins auxquels elle est destinée à répondre, qu'il s'agisse de devises ou de dépenses locales. Si on ne renonce pas à la notion de la sélectivité, l'aide au développement ne fera qu'accroître un malaise déjà persistant, dû à la fois à la rareté du financement extérieur et aux conditions onéreuses qui l'accompagnent. Nous savons déjà que cette aide mise à la disposition des pays en voie de développement deviendra de plus en plus aléatoire, puisqu'il est prévu que, dès 1972, elle ne servira plus qu'à rembourser les prêts venus à échéance. Toutefois, espérant un retournement de la situation avant ce cap fatidique, nous continuerons à agir pour décourager toutes les initiatives qui viendraient aggraver un mécanisme déjà extrêmement lourd.

144. Malgré tous les motifs de découragement face à une conjoncture internationale peu favorable à leur développement, les pays du tiers monde ne cessent de puiser leur courage dans l'unité de leur destinée et dans leur capacité de s'entraider. Les initiatives d'intégration régionale tendent à se généraliser de plus en plus et nous sommes heureux de voir l'Afrique accélérer ce mouvement. L'expérience propre du Maroc avec ses voisins du Maghreb est pour nous un facteur encourageant; il en est de même pour l'intensi-

fication des échanges avec les Républiques du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Niger et d'autres pays frères du continent.

145. Parallèlement à cet effort d'intégration et d'entraide mutuelle, les pays en voie de développement espèrent toujours pouvoir créer des conditions favorables à une coopération fructueuse avec leurs partenaires des régions développées. Et comme ils ne peuvent pas compter suffisamment sur une aide publique accrue, bilatérale ou multilatérale, ils ne perdent pas l'espoir que cette déficience disparaîtra un jour avec un accroissement des apports privés. C'est pour cela qu'ils mettent en place une série de structures économiques et juridiques ayant pour objet de favoriser le courant des investissements privés. A cet égard, le gouvernement de Sa Majesté le Roi a mis en vigueur un code des investissements qui, en plus des garanties qu'il assure à l'intervention privée, octroie aux promoteurs des avantages fiscaux et une prime en capital qui mettent l'investissement en position favorable dès le départ. Mais les efforts que les pays du tiers monde peuvent déployer individuellement dans ce sens ne sauraient suffire sans une action internationale tendant à libérer le capital à sa source.

146. Si nous voulons entreprendre réellement un nouvel effort à l'échelon international pour vaincre le sous-développement, nous devons nécessairement nous entendre sur un programme minimum reflétant la conscience que nous avons des problèmes que je viens d'évoquer. La conclusion d'un accord international est, plus que jamais, indispensable, pour réaliser un équilibre d'échanges fructueux dont les deux termes seront : d'une part, la revalorisation du commerce et, d'autre part, la libération des capitaux.

147. Parallèlement à cette option, nous devons repenser les structures internationales existantes, pour mieux les adapter à la vocation du développement. Ces structures, qui gravitent autour du système des Nations Unies, prennent elles-mêmes périodiquement des initiatives de rénovation pour accroître leur efficacité. Toutefois, une nouvelle stratégie ne pourra atteindre ses objectifs que si des moyens structurels adéquats sont mis à sa disposition.

148. Comme on le voit, la tâche qui attend notre assemblée à la présente session est fort complexe et très ardue. Ma délégation ne ménagera aucun effort pour lui apporter tout son appui. Elle reste, en effet, constamment confiante dans les grandes possibilités de la communauté internationale qui, judicieusement canalisées, pourraient certainement contribuer à l'édification d'une société humaine plus prospère. Comme l'a dit Sa Majesté Hassan II :

“Le déséquilibre actuel ne doit pas être la cause de rapports tendus entre les pays développés et les pays sous-développés mais, au contraire, la source d'une commune volonté de coopération, en vue de construire un monde meilleur basé sur une juste répartition des richesses.”

149. Avant de conclure cette intervention, je me permets d'exprimer à nouveau la vive inquiétude que nous cause les graves événements qui continuent de se produire au Moyen-Orient. Israël continue de mener librement une guerre totale contre les pays arabes. Il n'est point dans notre intention de reprendre devant cette assemblée la liste

complète de ses crimes et de ses massacres. Nous voulons simplement, à ce propos, lancer un nouvel et pressant appel à l'Organisation internationale pour qu'elle prenne toutes ses responsabilités en recherchant une solution juste et pacifique de la crise, et cela conformément aux principes et aux buts de notre charte.

150. De même, nous voulons manifester notre profonde préoccupation devant les événements alarmants qui viennent d'affecter une autre région dans le monde, et qui ont été caractérisés par l'intervention directe dans les affaires intérieures d'un Etat Membre de notre organisation. Ces événements ont créé un climat de malaise et de tension internationale et risquent de susciter une nouvelle phase de la guerre froide.

151. Le gouvernement de Sa Majesté le Roi tient, à cette occasion, à réaffirmer sa position de principe sur cette question, et à réitérer sa réprobation de toute intervention armée et de tout autre forme d'ingérence dans les affaires intérieure ou extérieure des Etats. Il considère que l'utilisation de la force comme instrument de règlement des

problèmes internationaux constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et accroît dangereusement la tension dans le monde. Les puissances qui interviennent dans les affaires intérieures d'autres Etats assument ainsi une lourde responsabilité devant l'histoire et devant tous les peuples. Nous nous adressons, là encore, aux Nations Unies pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations en assurant le respect des principes de l'autodétermination et de la non-intervention dans les affaires intérieures des pays, et en garantissant le droit inaliénable de chaque peuple à la liberté, à l'indépendance et à la protection de sa souveraineté.

152. Nous osons espérer, dans une année où l'on célèbre solennellement le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, que ces appels seront entendus et que l'Organisation internationale, avec courage et détermination, fera en sorte que la période où nous vivons soit celle où règnent la paix, la liberté et la justice.

*La séance est levée à 12 h 50.*